

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU NOUN

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE MALANTOUEN

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

SERVICE TECHNIQUE DE

L'AMENAGEMENT

ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

\*\*\*\*\*

REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace-Work- Fatherland

\*\*\*\*\*

NOUN DIVISION

\*\*\*\*\*

MALANTOUEN COUNCIL

\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARY

\*\*\*\*\*

TECHNICAL SERVICE OF

AMENAGEMENT

AND TOWN DEVELOPMENT

\*\*\*\*\*



## DECISION D'ATTRIBUTION

N° 02/DA/C-MLT/SG/STADU/2025 DU 05 MARS 2025 PORTANT ATTRIBUTION DU PROJET RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°02/M-CMLT/CIPM/2025 DU 24/01/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC BUREAU ADMINISTRATIF INCORPORE DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUE DE LA COMMUNE DE MALANTOUEN, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST.

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MALANTOUEN,

- Vu La constitution :
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics
- Vu le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;
- Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté n° 204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des communautés urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement:
- Vu la Décision N° 000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant désignation des présidents des commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des communautés urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la Décision municipale N° 01/DM/C-/LT/SG/STADU/2025, portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Malantouen,
- Vu La Lettre circulaire N°002/MINFI/DGI/LRI/L du 24 FEVRIER 2025 précisant les modalités d'application des dispositions financières de la République du Cameroun pour l'exercice 2025
- Vu Le Procès-Verbal N° 09/PV/C-MLT/CIPM/2025 du 03 Mars 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de Malantouen portant sur la proposition d'attribution du marché relatif à l'Avis d'Appel d'Offres cité ci-dessus

Vu La Proposition d'attribution N° 02/PA/RO/ D-NOUN/C-MLT/CIPMP du 03 Mars 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Malantouen.

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**- L'entreprise ci-après est retenue comme attributaire du projet relatif à l'avis d'Appel d'Offres suivant :

N ° AVIS D'APPEL D'OFFRES	Lot	Entreprise	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
N°02/M-CMLT/CIPM/2025 DU 24/01/2025	2	ETS KAF CONSEIL Tel : 694 83 48 18	19 999 638	03 (Trois) Mois

**Article 2.** - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**Ampliations :**

- ARMP/OU
- PREFET/NOUN
- DDMINMAP/NOUN
- CIPM/MLT
- AFFICHAGE
- CHRONO-ARCHIVES

